



0000013

N°/MB/DGD/SC

18 JUL. 2023

Conakry.....

Note Circulaire portant procédure dérogatoire de paiement des Droits et taxes de Douanes

Le Directeur Général des Douanes

A Mesdames et Messieurs

- les Directeurs Centraux des douanes
- les Directeurs Régionaux des douanes
- les Chefs de Bureaux des douanes
- la faitière des transitaires
- les importateurs et exportateurs
- les directeurs des sociétés de consignation
- les directeurs des sociétés de manutention

Mesdames et Messieurs,

Pour rappel, la note circulaire 000042MB/DGD/SC du 26 juillet 2021 portant procédures de paiement en ligne des droits et taxes de douanes à travers la plateforme du GUCEG, précise que le règlement des droits et taxes des douanes est effectué par ordres de paiements à travers le module de paiement du GUCEG.

Cependant, tenant compte des difficultés techniques rencontrées dans la liquidation des déclarations et le paiement en ligne des droits de douane, et afin d'assurer la continuité des services, il est mis en place une **procédure dérogatoire** pour les paiements des droits et taxes des déclarations liquidées par **chèques de banque, cheque certifié, flash cash ou virement RTGS auprès des banques (avec justificatif de la preuve du transfert)**.

Les équipes techniques de la douane et du GUCEG sont mobilisées pour une résolution rapide de la situation. Dès la fin des travaux techniques, une note d'information vous sera adressée qui mettra fin à cette procédure dérogatoire provisoire.

BP : 580 Conakry - (+224) 663 77 00 77 / 663 99 00 99 - site web : www.dgd.gov.gn



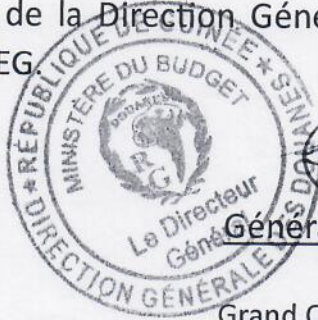
douane.guineegn@dgd.gov.gn



Douane Guinee GN

En attendant, j'invite tous les acteurs impliqués dans le processus de dédouanement des marchandises à prendre les mesures nécessaires pour l'application stricte de la présente note dérogatoire qui entre en vigueur immédiatement.

Toutes difficultés rencontrées dans l'application de la présente note doivent être portées à la connaissance de la Direction Générale des Douanes et/ou de la Direction Générale du GUCEG.



Général de brigade Moussa CAMARA
Inspecteur des Douanes
Grand Officier de l'Ordre National du Mérite

Ampliation

Le Ministre du Budget

Le Président de l'APB (Association professionnelle des Banques)

Le Gouverneur de la BCRG